

du 10 octobre au 7 novembre 2022



Déclaration de Projet et mise en compatibilité du PLU de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE

**REUNION PUBLIQUE N°2
du 27 octobre 2022**

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour consulter les documents de la concertation préalable sur le projet et les comptes rendus de réunions publiques :

- sur le site de la commission nationale du débat public :

<https://www.debatpublic.fr/hommage-aux-heros-carentan-les-marais-3061>

- sur le site du projet :

<https://www.concertation.hommageauxheros.fr>

Pour consulter les documents de la concertation préalable sur la mise en compatibilité du PLU et s'exprimer :

- **le dossier de concertation est consultable en mairie**

(à Carentan, et à Saint-Hilaire-Petitville) aux horaires habituels d'ouverture

et sur le site de Carentan les Marais :

<https://carentanlesmarais.fr>

Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études.

- **les observations peuvent être adressées par mail :** mairie.contact@carentan.fr

- **deux réunions publiques sont prévues :**

Jeudi 13 octobre 2022 au théâtre de Carentan à 18h30 ;

Jeudi 27 octobre 2022 à la Salle des fêtes de Saint-Hilaire-Petitville à 18h30.

LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

LA FINALITÉ :

- ✓ **Inscrire le projet d'équipement mémoriel "Hommage aux Héros" dans le PLU de Saint-Hilaire-Petitville**

SON CONTENU :

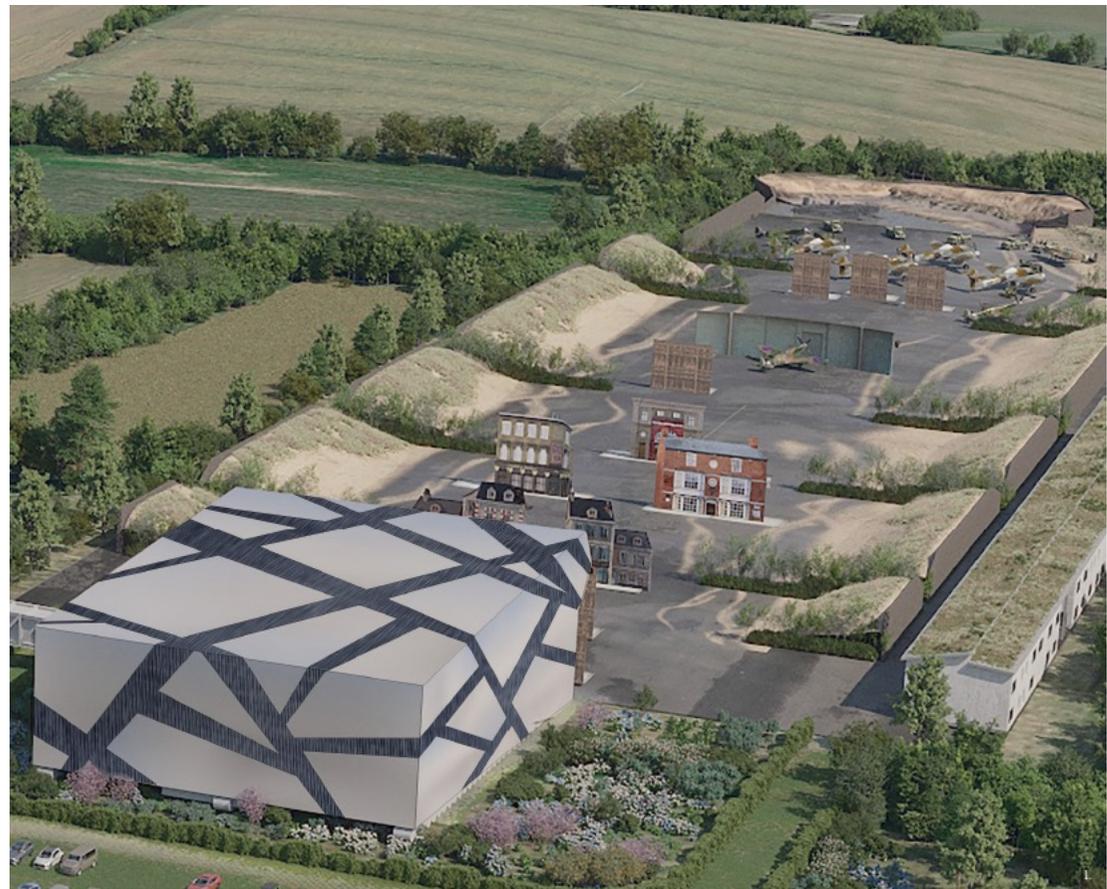
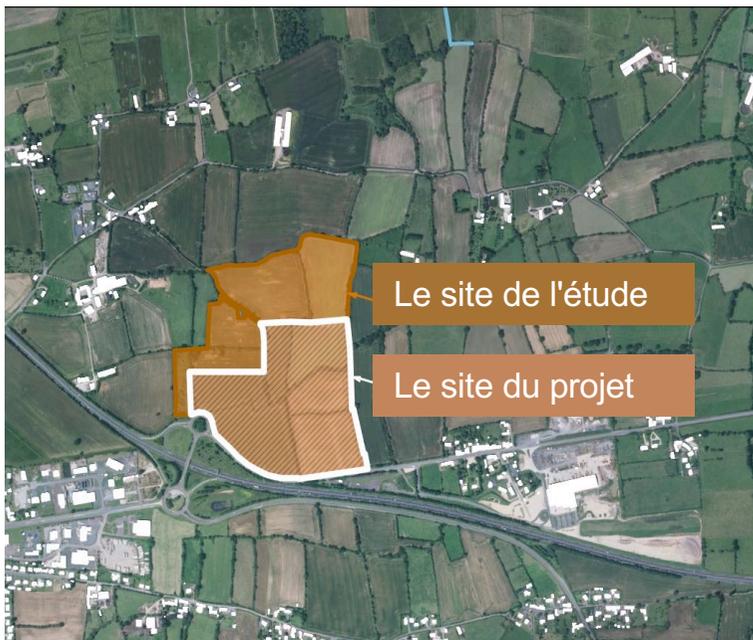
- ✓ **la présentation du projet et de son intérêt général**
- ✓ **l'évaluation environnementale**
qui présente la démarche de projet et explicite ses choix pour "éviter – réduire – compenser " ses incidences sur l'environnement
- ✓ **les règlements écrit et graphique modifiés**
- ✓ **les orientations d'aménagement (OAP) ajoutées**
qui contractualisent les choix d'aménagement et d'urbanisation
- ✓ **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) précisé**

RAPPEL DU PROJET ET DE SON INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE PROJET... *une longue esplanade de 400m de long sur laquelle se déplacera un théâtre mobile qui pourra accueillir un millier de spectateurs plusieurs fois par jour, durant la saison touristique.*

LE SITE RETENU *un ensemble foncier de 32 ha en cours d'acquisition par la commune de Carentan les Marais :*

*5 ha en zone naturelle
14 ha constructible
13 Ha en zone agricole*



UN ÉQUIPEMENT CULTUREL ET MÉMORIEL INNOVANT

Le projet : Créer un équipement culturel pour accueillir un projet scénique et mémoriel innovant dit "Hommage aux Héros".

Il recevra une création scénique qui alliera les moyens techniques du spectacle vivant contemporain et ceux de l'audiovisuel pour restituer et resituer avec rigueur, l'histoire du Débarquement des alliés et de la Bataille de Normandie.

Son intérêt général

C'est **un projet culturel innovant** qui contribuera à la transmission de la mémoire du Débarquement ainsi qu'à la compréhension de ce moment de l'histoire commune. Pour raconter cet épisode au plus grand nombre, et particulièrement aux jeunes générations, le projet propose **une approche nouvelle, non usitée localement** : une animation, dite "docu-live" qui repose sur une "expérience immersive".

Pour le territoire, ce nouvel équipement et le spectacle qu'il accueillera est une opportunité. Elle contribuera à **préserver la pérennité de l'intérêt porté aux sites du Débarquement** et, avec cette nouvelle approche, à l'indispensable **dialogue sociétal sur la guerre et la paix, en concertation avec les acteurs mémoriels actuels**.

Sa contemporanéité est **une source d'attractivité pour Carentan les Marais** et au-delà, la Baie du Cotentin, dont la renommée et le tourisme sont très liés à ce moment d'histoire.

Sa capacité d'accueil **dotera le territoire d'un équipement culturel complémentaire**.

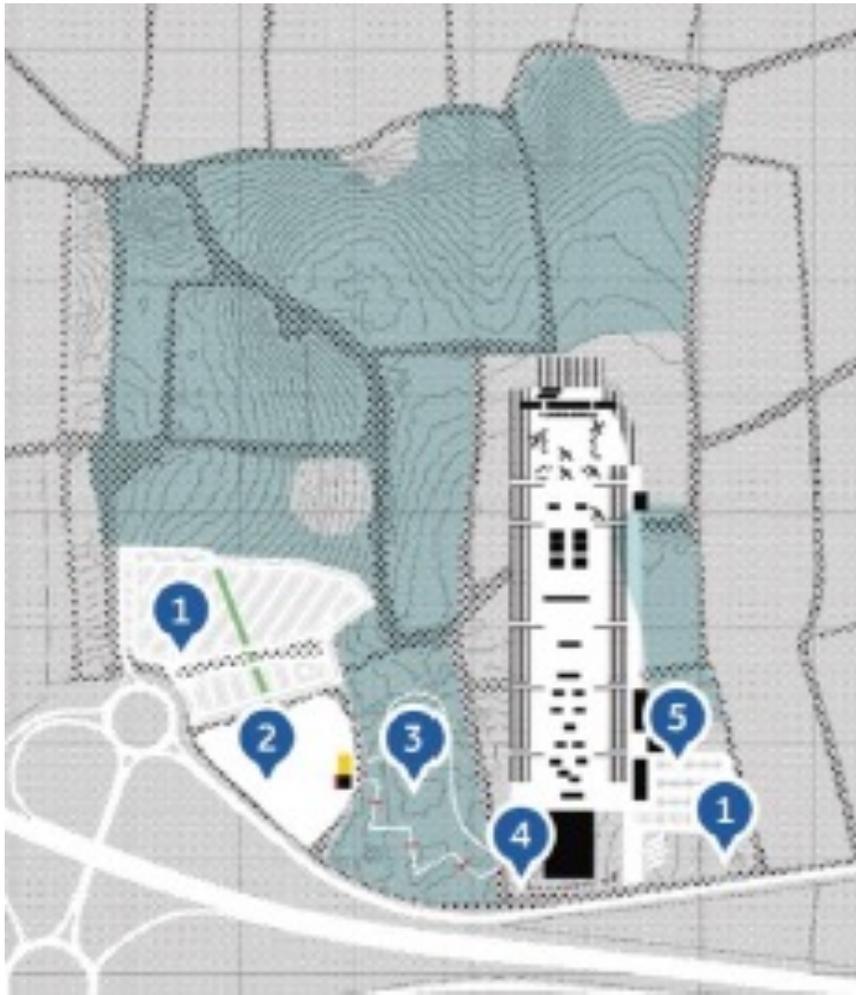
L'intérêt à agir de Carentan les Marais

Compétente en matière touristique, culturelle, et de loisirs, la commune souhaite accueillir cet équipement vu son intérêt, tant pour la dynamique culturelle et touristique qu'il peut insuffler, que pour ses retombées au service de la rénovation urbaine dès à présent engagée par la collectivité.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU FUTUR ÉQUIPEMENT

à ce stade des études

L'aménagement d'un site, au nord de l'échangeur de Carentan, pour recevoir un équipement culturel et mémoriel qui présentera un spectacle, dit « docu-live » consacré au Débarquement et à la bataille de Normandie avec des reconstitutions historiques et des outils scéniques pour offrir une "expérience" inédite aux spectateurs.



L'aménagement comprendra sur environ 15 hectares :

1 - des aires de stationnement :

- a- pour les visiteurs à l'ouest : environ 800 places
- b- pour le personnel à l'est : de 200 à 250 places

2 – un site pour l'accueil de **5 pavillons d'expositions, d'animations et de restauration**

(envisagés en seconde phase)

un bâtiment d'accueil qui devance le site paysager d'accès à " l'expérience "

Emprise d'environ 550 m² sur trois niveaux

3 - Espace naturel préservé que traverseront les visiteurs pour rejoindre le théâtre

4 - **un lobby**, salle "d'embarquement" des visiteurs pour entrer et sortir du théâtre mobile

Emprise d'environ 600 m² sur trois niveaux

le théâtre mobile sur près de 20m de hauteur

avec son esplanade de 400m de longueur

Emprise d'environ 2000 m²

5 - **des bâtiments annexes** (coulisses, bâtiments techniques et administratifs, ...) sur deux niveaux

Emprise d'environ 1700 m²

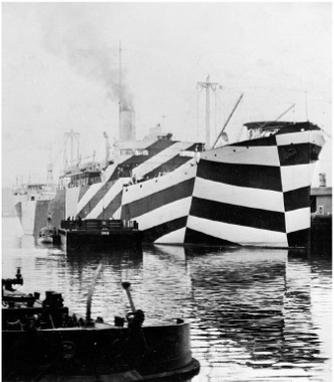
LE PARTI ARCHITECTURAL

à ce stade des études

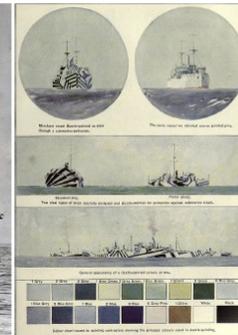
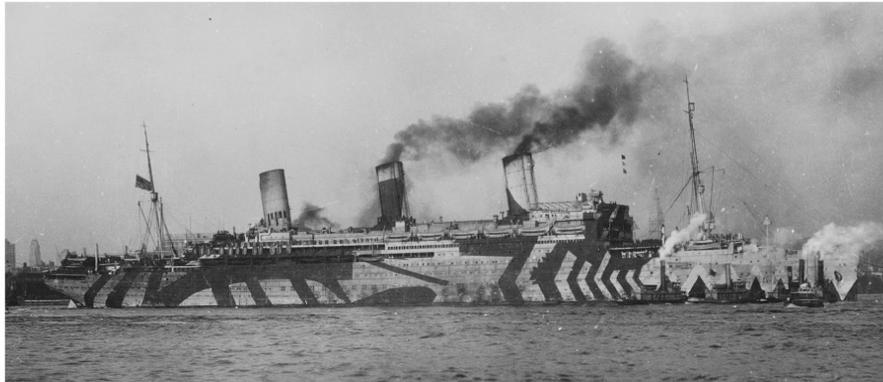
DOCUMENTS CLEMENT
BLANCHET ARCHITECTURE

- ✓ S'inscrire dans le paysage et l'environnement bocager du site ;
- ✓ Doter les constructions et installations d'une identité visuelle forte ;
- ✓ Faire référence à l'architecture militaire et à la gamme colorée du paysage local : vert / gris bleuté / brun, ...
- ✓ Décliner des structures et peaux en bois et métal : sur la base de systèmes structurels similaires, la qualité et l'esthétique des peaux varient entre les bâtiments

CAMOUFLAGE DAZZLE

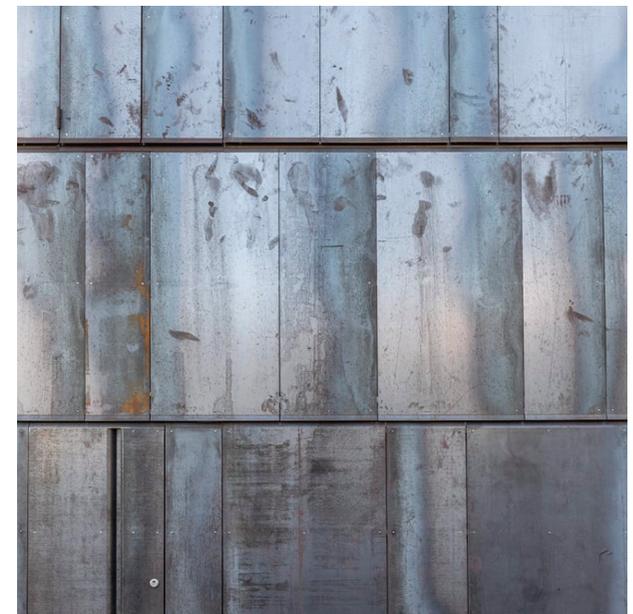
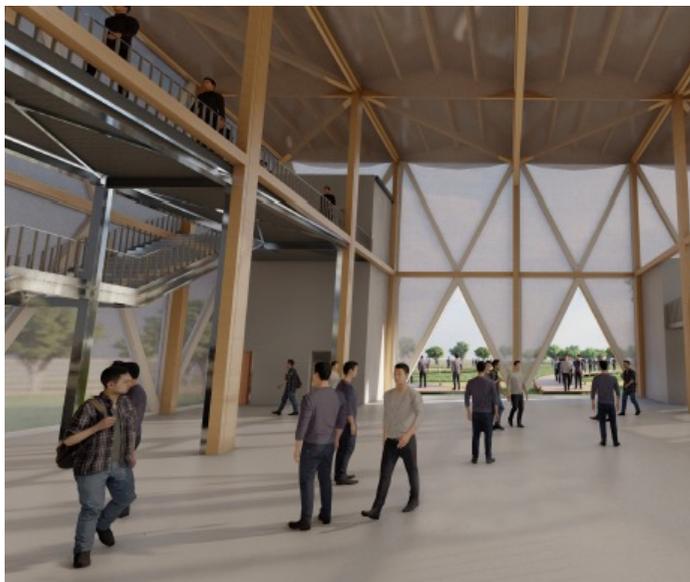
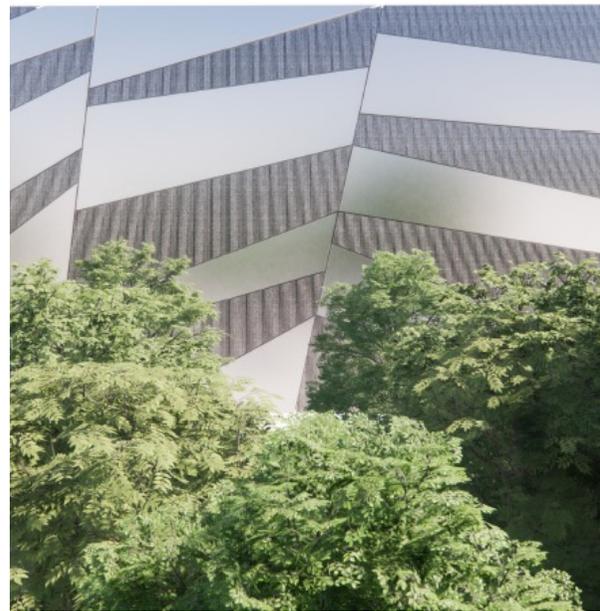


Monolithe à la masse non perceptible



PREMIÈRES EVOCATIONS GRAPHIQUES *à ce stade des études*

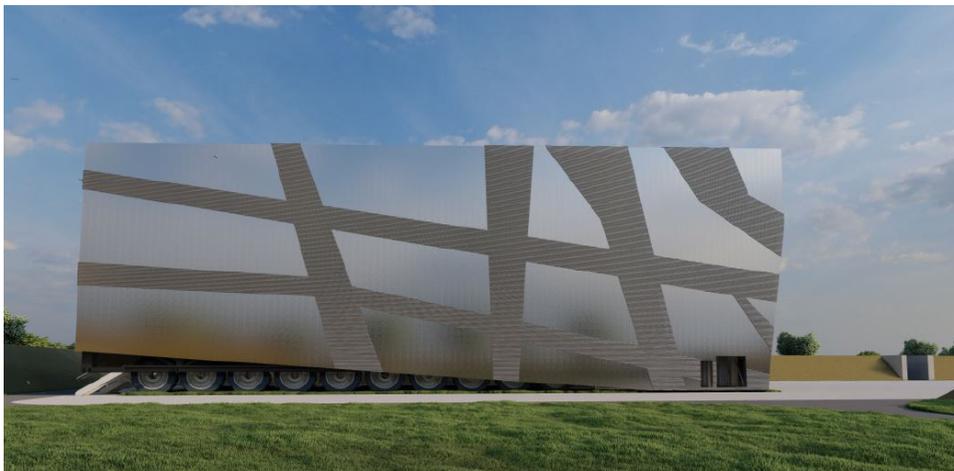
DOCUMENTS CLEMENT
BLANCHET ARCHITECTURE



PREMIÈRES ILLUSTRATIONS DU PROJET

à ce stade des études

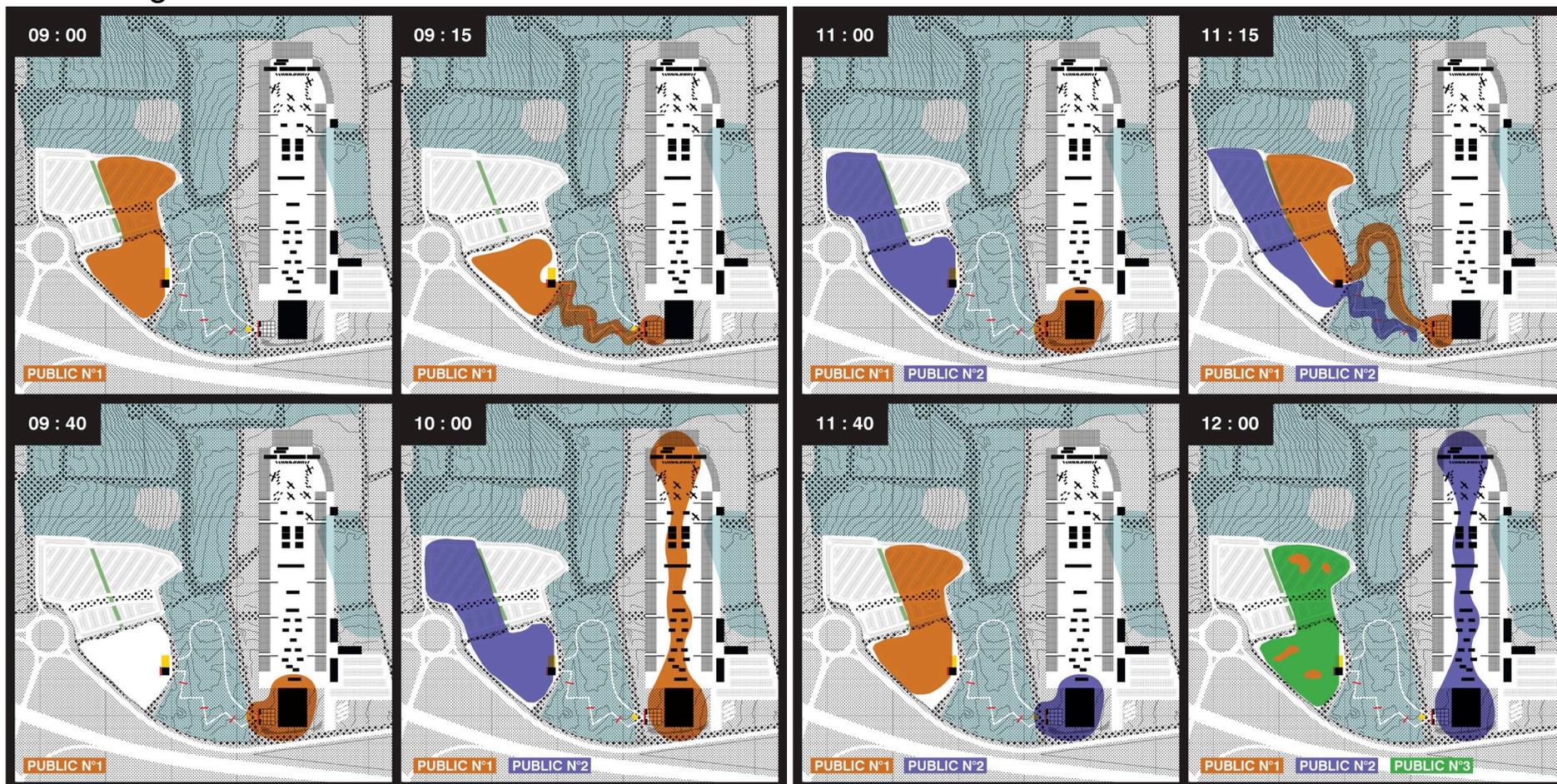
DOCUMENTS CLEMENT
BLANCHET ARCHITECTURE



EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉTUDES SPÉCIFIQUES

LA GESTION DES FLUX / LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

- ✓ Un théâtre de 1000 places ;
- ✓ Une capacité maximale du site doublée, pour prendre en compte l'arrivée des spectateurs du second spectacle avant le départ des spectateurs du premier ;
- ✓ La possible réalisation de pavillons complémentaires ne modifie la capacité maximale qu'à la marge.



Réalisation d'une étude de trafic en juin 2022

OBJECTIFS : vérifier l'impact du projet de parking-visiteurs

- sur les conditions de circulation générale,
- sur d'éventuelles remontées de files occasionnées par le projet et sur leurs impacts (notamment sur la RN13), *dans un contexte où l'échangeur n'est jamais congestionné et dispose d'importantes capacités d'accueil*
- sur l'interface parking < > giratoire Nord.

RÉALISATION D'UNE MODÉLISATION DYNAMIQUE (en heure de pointe) avec un contrôle à l'entrée du parking ou aucun (et une projection des trafics à 2026) ;

- hypothèse de répartition des arrivées entre l'est (45%) et l'ouest (35%)



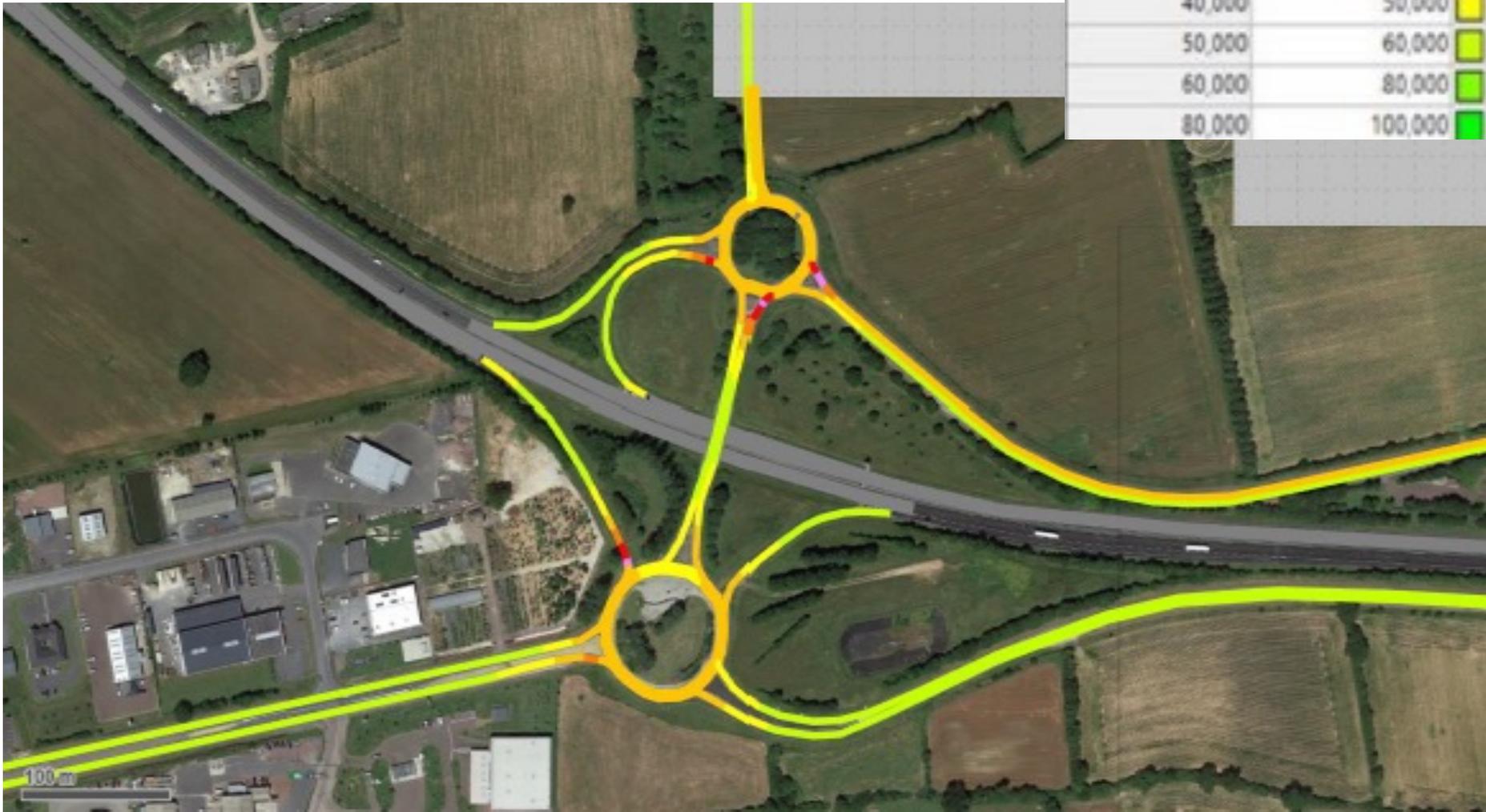
Conclusions :

- Le scénario à 30 secondes avec deux voies d'entrées positionnées à 60 mètres du giratoire n'est pas viable;
- **Le scénario sans contrôle d'accès est viable** : il n'est pas nécessaire d'envisager l'entrée de parkings à 2 voies ; Une voie unique en l'absence de système de contrôle est possible.

ÉTUDE DE TRAFIC ROUTIER

Vitesses moyennes sur l'ensemble des 10 répliques pour le scénario sans contrôle

MIN	10,000	
10,000	20,000	
20,000	30,000	
30,000	40,000	
40,000	50,000	
50,000	60,000	
60,000	80,000	
80,000	100,000	



ÉTUDE POUR LA PRISE EN COMPTE DU BRUIT

Réalisation d'une étude acoustique à l'automne 2021 et pendant l'été 2022 pour qualifier l'ambiance sonore

PÉRIODE DIURNE (7H-22H)

Espace rural :

- > PF1 : 37 à 56 dB(A)
- > PF3 : 39 à 44 dB(A)

Abords de la RD613/RN13

- > PF2 : 57 à 62 dB(A)
- > PM1 : 68 dB(A)

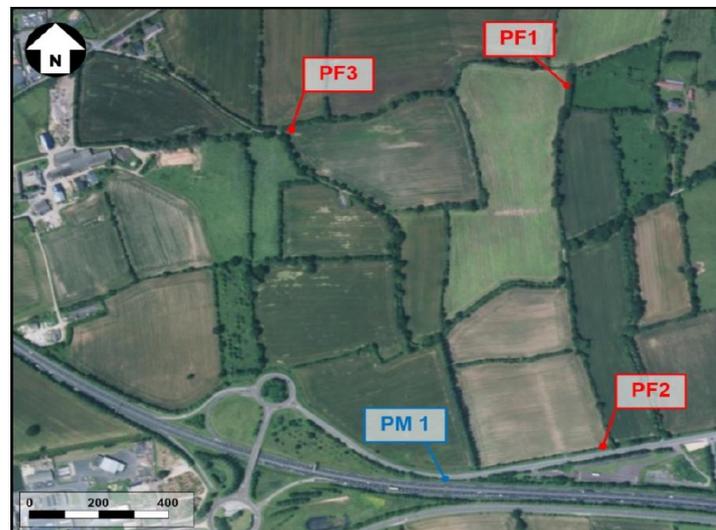
PÉRIODE NOCTURNE

Espace rural :

- > PF1 : 34 à 47 dB(A)
- > PF3 : 39 à 44 dB(A)

Abords de la RD613/RN13

- > PF2 : 49 à 54 dB(A)



ÉTUDE DE POLLUTION LUMINEUSE

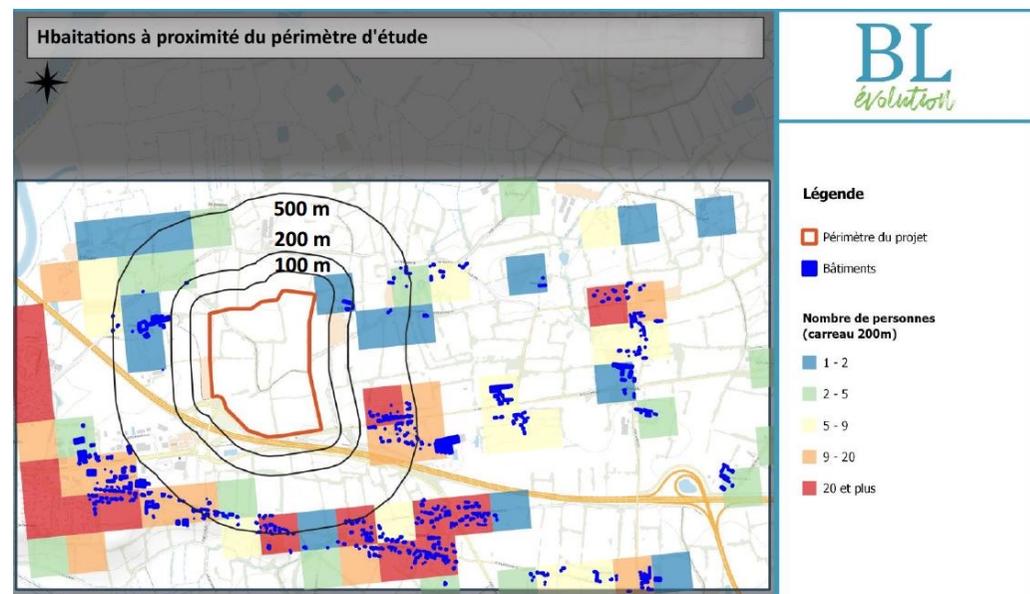
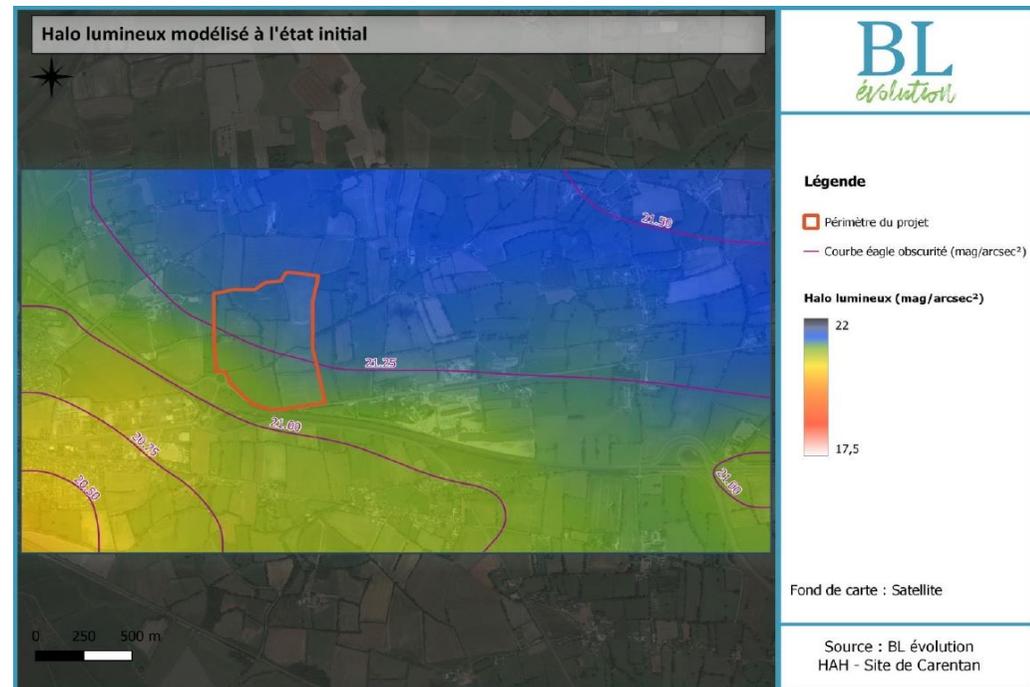
ENJEU FORT

Réalisation d'une étude pendant le printemps et l'été 2022 pour qualifier l'ambiance

- ✓ Un site dans un secteur de faible pollution lumineuse avec un voisinage à plus de 100m

Pollution lumineuse directe : aucune

Pollution lumineuse indirecte : la qualité de l'obscurité est assez bonne au niveau de l'aire d'étude, où l'influence déjà faible de Carentan les Marais s'estompe rapidement en direction du nord-est.

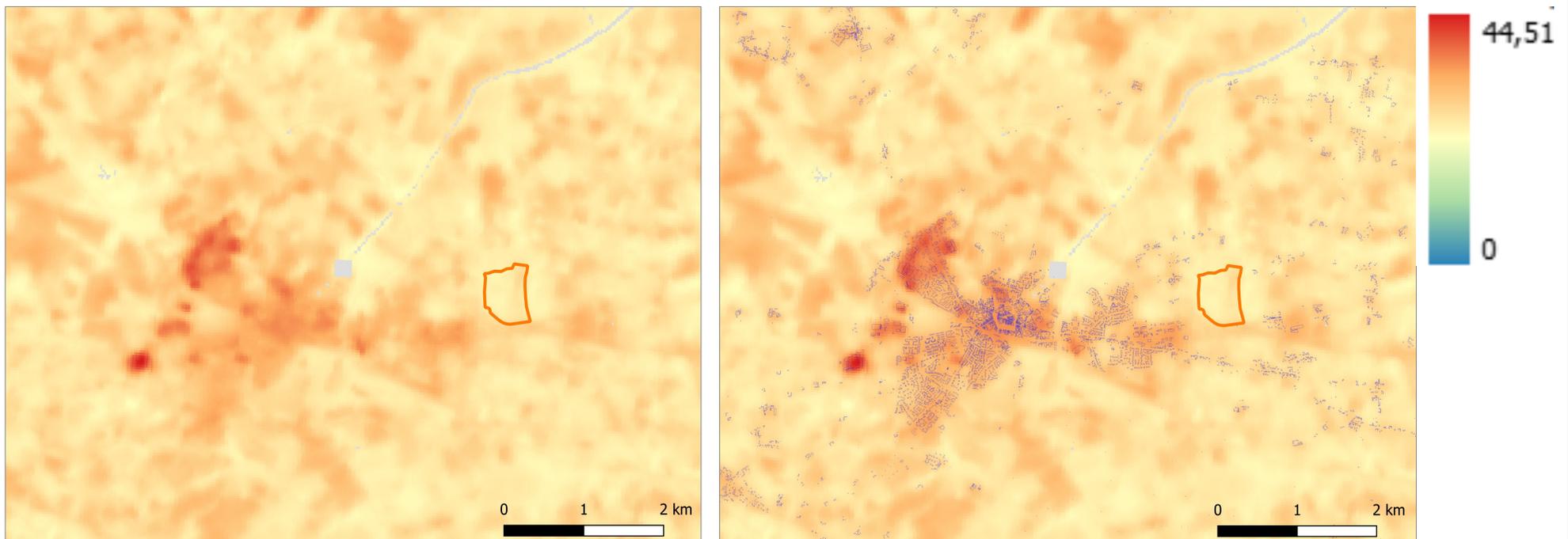


Etude des images de températures de surfaces obtenues à partir de données du satellite LANDSAT8 entre janv. 2020 et déc. 2021 (en °)

TEMPÉRATURES DES SURFACES AU NIVEAU DE CARENTAN LES MARAIS LE 9 JUILLET 2019
(fin d'un épisode de canicule en France)

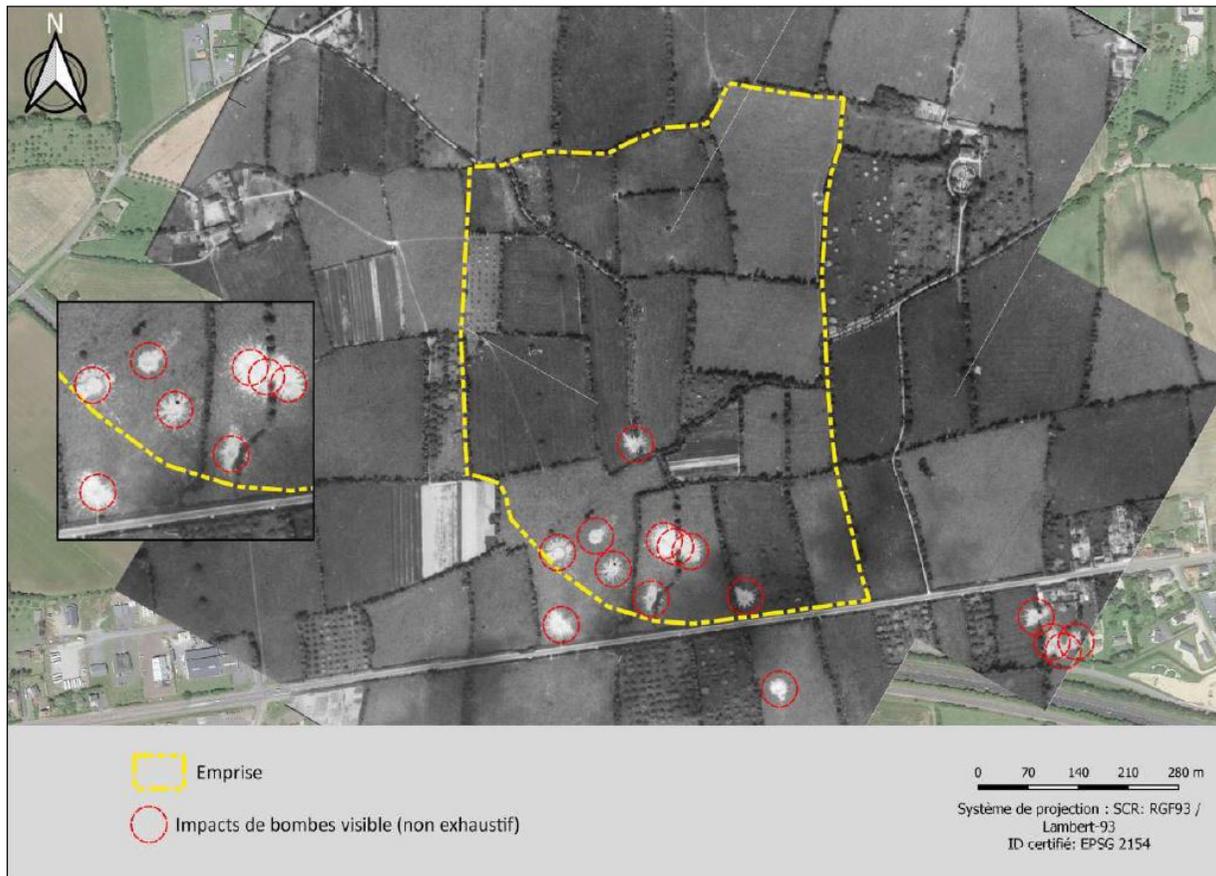
Météo du 19/07/2019 : Température maximale de 21°C, pas de précipitations.

- ✓ la zone de pixels correspondant aux températures les plus importantes n'englobe pas l'emprise du projet.



ETUDE DE LA POLLUTION PYROTECHNIQUE

- ✓ Un risque du fait des bombardements de la Libération (PA du 2 juin 1944)



AUTRES POLLUTIONS DES SOLS

- ✓ Aucun site recensé dans les bases de données (BASOL / BASIAS)

ÉTUDE FAUNE ET FLORE

- ✓ Une situation à l'écart des zones d'intérêt environnemental majeur (ZNIEFF Type 1 / Natura 2000 – sites classés ou inscrits – site de protection par maîtrise foncière) mais au sein du PNR des marais du Bessin et du Cotentin;
Les sites protégés les plus proches sont la ZPS et la ZSC « Marais du Cotentin et du Bessin- Baie des Veys », situés à environ 500 m au nord de l'aire d'étude ; le site RAMSAR est à 350 m au nord ;
- ✓ Un contexte bocager agricole ; pas de cours d'eau ; des mares temporaires ;
- ✓ Hors **la Mouette rieuse**, toutes les espèces animales sont coutumières des milieux bocagers ; Présence de 6 espèces protégées de chiroptères, 2 espèces protégées d'amphibiens ;
- ✓ Pas d'espèces végétales protégées ou envahissantes.

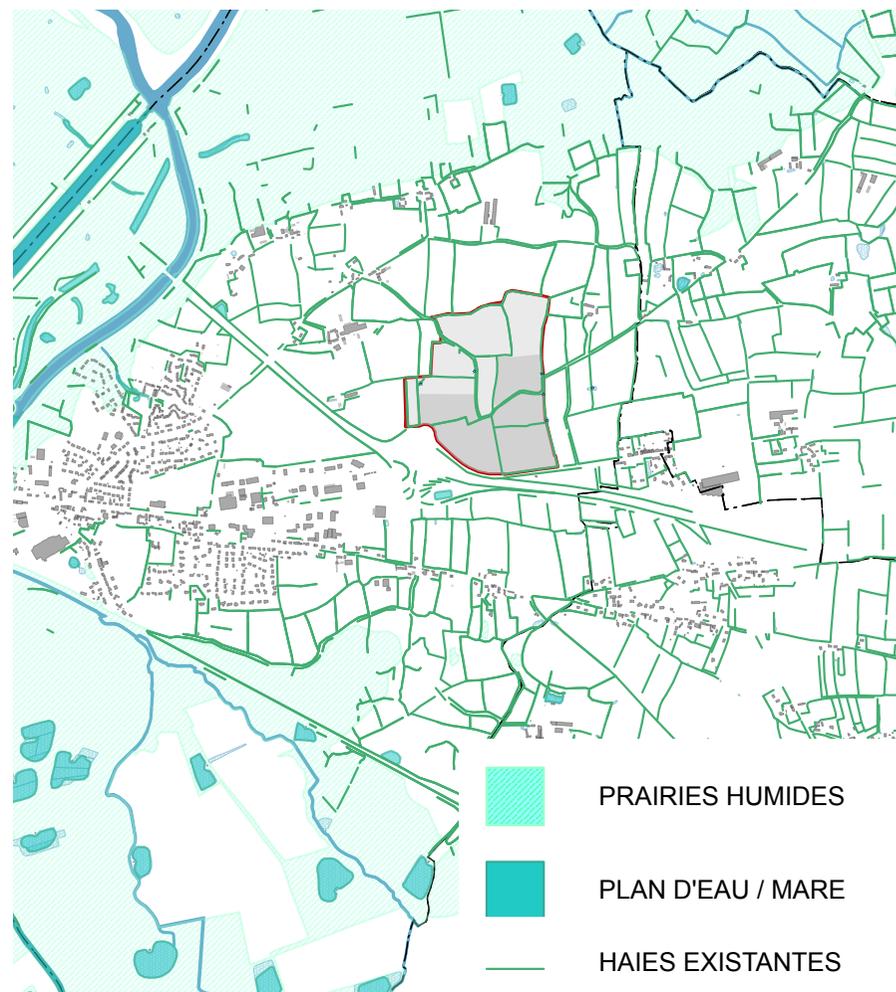


L'OCCUPATION DU SOL / LA TVB

✓ un site au sein d'un ensemble bocager

L'aire d'étude ne recense pas de réservoir de biodiversité ni de corridors écologiques identifiés au SRCE ou au sein de la TVB du SCOT du Pays du Cotentin.

- les haies bocagères sont de bonne qualité, continues, bien connectées entre elles avec plusieurs strates de végétation,
= corridors écologiques pour la faune (avifaune, mammifères, amphibiens).
- Le maillage bocager de l'aire d'étude permet des continuités écologiques avec les milieux environnants

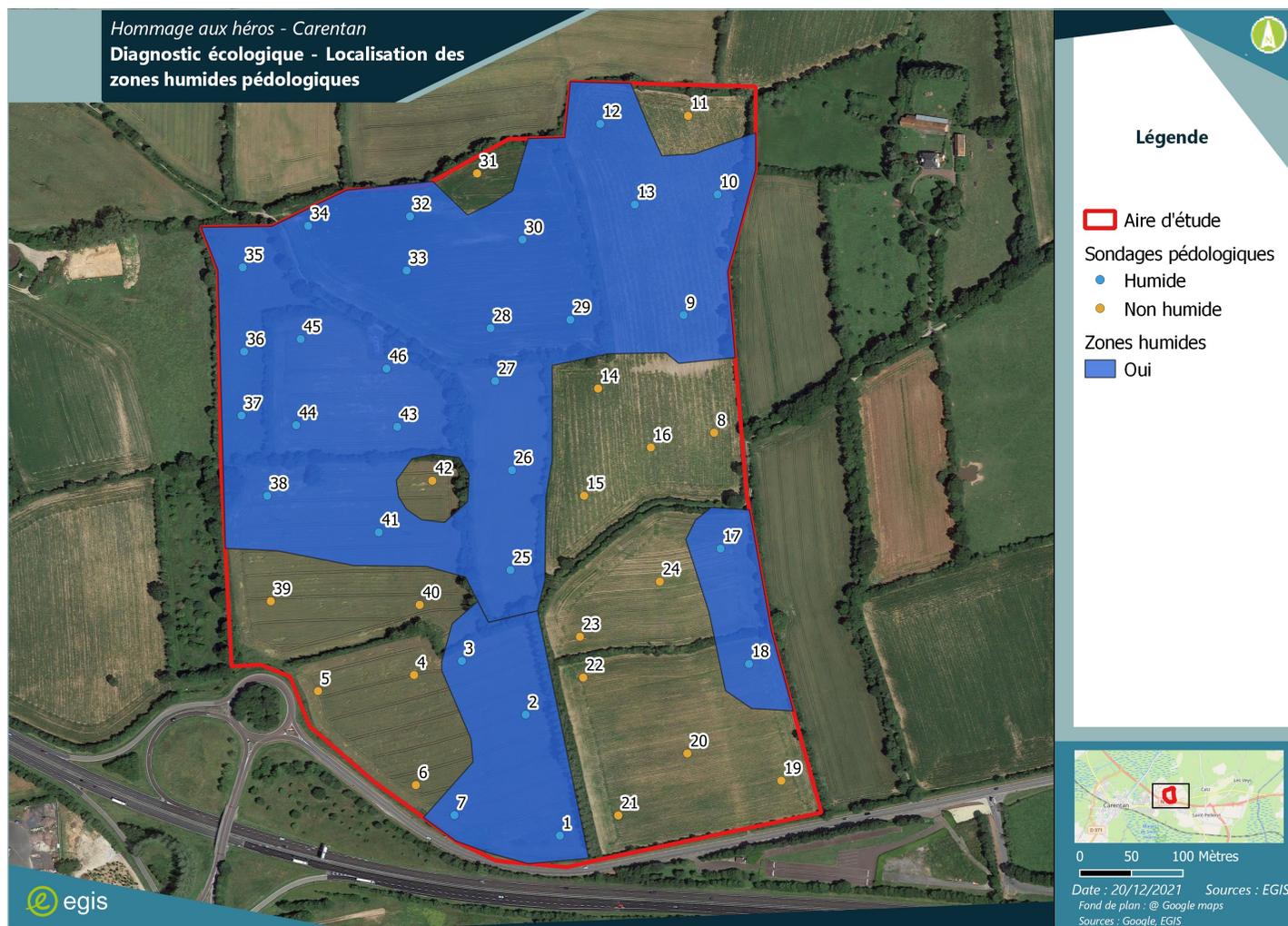


ÉTUDE ZONE HUMIDE

Réalisation d'une étude en déc. 2021
Etudes complémentaires en cours

Le site est dans le
périmètre du SAGE
DOUVE-TAUTE
qui encadre
l'application du principe.

EVITER-REDUIRE-
COMPENSER



EVOLUTION DU PROJET RÉGLEMENTAIRE

Premières règles et orientations

DEFINITION DU PROJET ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Capacité d'accueil : 1000 places pour le théâtre

> *impact étudié avec 2000 visiteurs possible sur le site ;*

Destination des constructions : celles nécessaires à l'équipement principal, **le théâtre mobile**, y compris des locaux-annexes pour des expositions, de l'animation ou de la restauration ; > pas d'hôtellerie sur le site

Constructibilité des secteurs :

✓ 1AUa (environ 5ha) : 12% d'emprise au sol de bâtiments

hauteur maximale : 10m ;

✓ 1AUb (environ 9ha) : 5% d'emprise au sol de bâtiments

hauteur maximale : 20m pour le théâtre ;

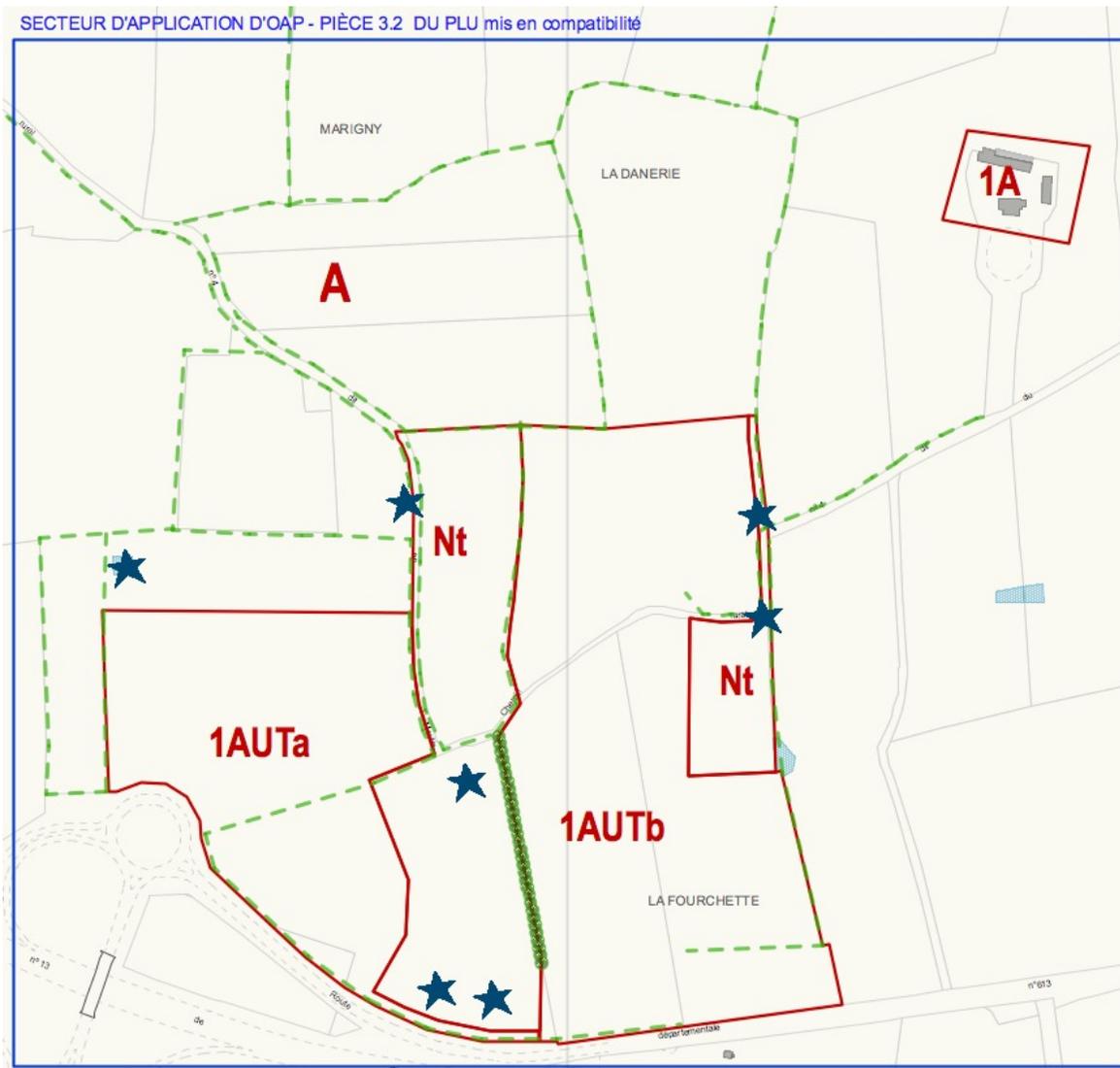
Phasage de l'urbanisation :

✓ 1^{ère} PHASE : l'équipement culturel, avec ses aménagements et installations, y compris les bâtiments-annexes pour l'accueil, l'entretien et le personnel ;

✓ 2^{nde} PHASE : les pavillons complémentaires.

PROJET DE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

à ce stade des études



Zonage :

- **deux secteurs Nt / 5 ha** : Ils préservent des zones humides tout en permettant *sous condition* des chemins pédestres ;
- **secteur 1AUA / 5 ha** aménageables et constructibles pour l'accueil, l'administration, les pavillons (dont la restauration) et le parking-visiteurs ;
- **secteur 1AUB / 9 ha** aménageables et constructibles pour le théâtre, son lobby et son esplanade, les locaux-annexes, le stationnement du personnel et la station d'épuration (en l'absence de raccordement au réseau) ;

NOTA : l'essentiel du site initial d'étude reste en zone agricole (inconstructible).

CHOIX RÉGLEMENTAIRES : pour la desserte du site

règlement

orientations
d'aménagement

DESSERTE ROUTIÈRE

- ✓ **desserte à partir d'un nouvel accès sur le giratoire nord de l'échangeur** : Sa longueur et les conditions d'accès au parking seront étudiées pour éviter toute remontée de files sur l'échangeur au moment de l'affluence maximale
(= pas de contrôle d'accès à l'entrée du parking / dimensionnement de la voie d'accès)
- ✓ **création d'un accès pour le fonctionnement du site sur la RD613**
- ✓ **Stationnement** : 800 places VL visiteurs + 250 places VL personnels dont PMR et équipement de recharges électriques

TRANSPORT EN COMMUN

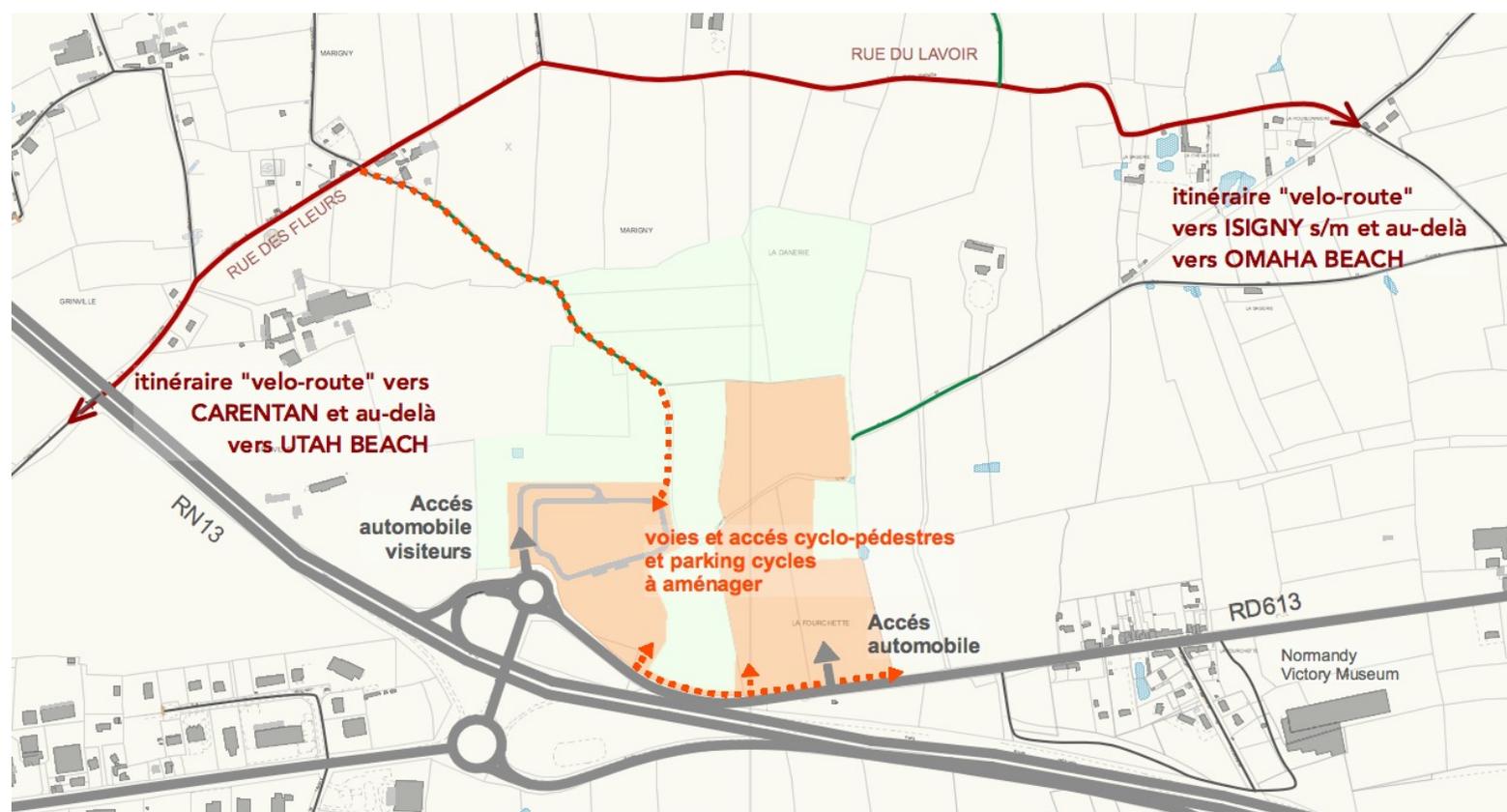
- ✓ L'aire de stationnement-visiteurs sera aménagée pour l'accès sécurisé des bus privés ou de transports en commun (en entrée et sortie) et la dépose-rapide de visiteurs.
- ✓ **Quota de stationnement** : 1 bus pour 250 places => 8 places à prévoir sur l'aire de stationnement-visiteurs ou dans un rayon de 2 km.

CHOIX RÉGLEMENTAIRES : mise en place d'accès cyclo-pédestres

règlement

orientations
d'aménagement

- ✓ disponibilité et sécurisation des déplacements cyclables et pédestres autour du site
- ✓ stationnement cyclable :
 - 1 cycle pour 20 places de véhicules légers en 1AUTa (soit 40 places) ;
 - 1 cycle pour 10 places de véhicules légers en 1AUTb (soit 25 places).

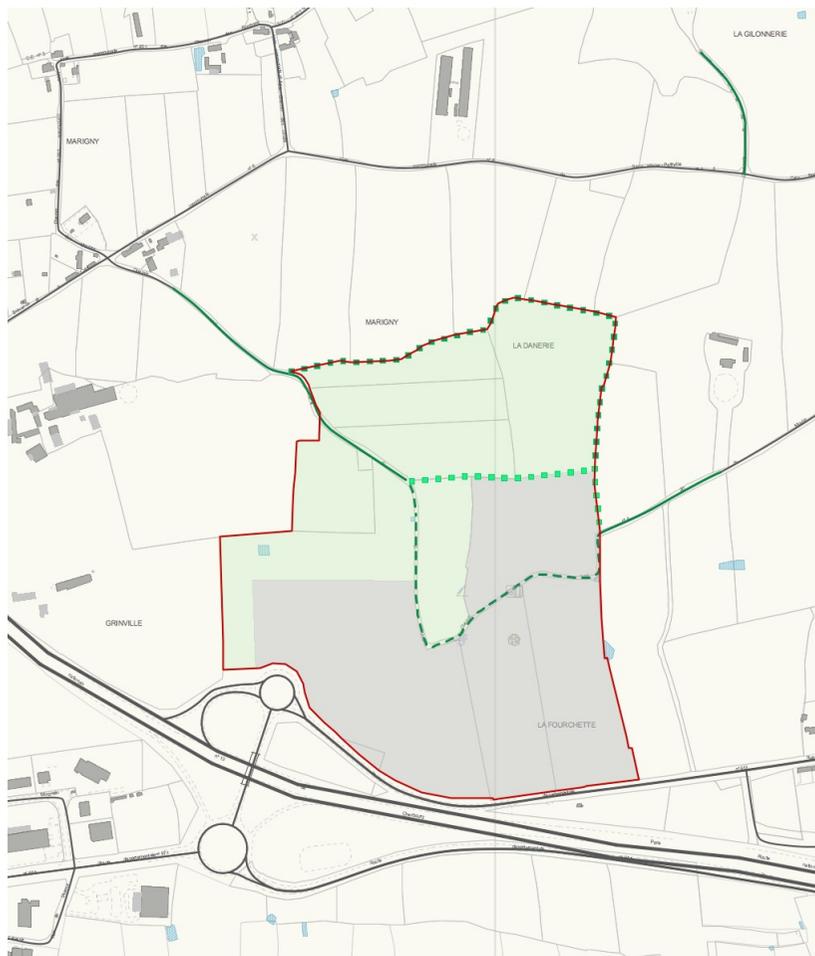


CHOIX RÉGLEMENTAIRES : Pour l'insertion du projet en bordure de l'espace agricole

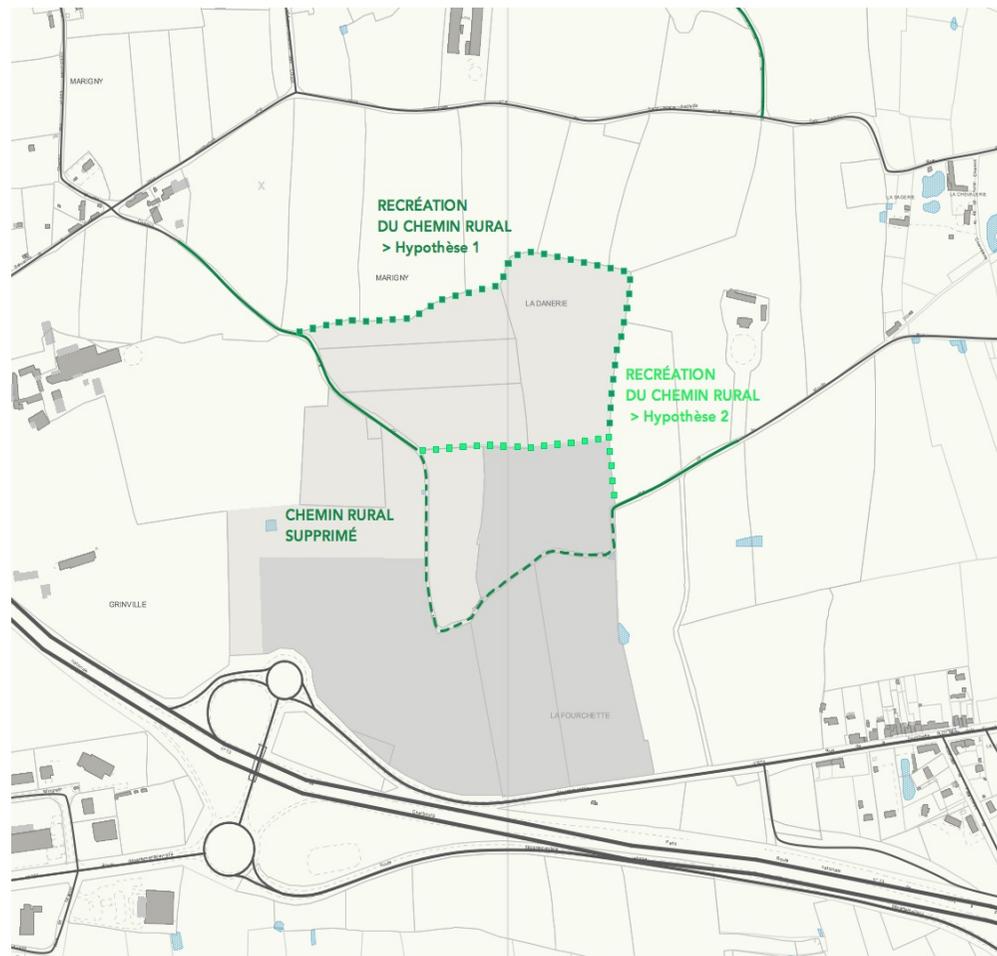
règlement

orientations
d'aménagement

Maintien d'environ la moitié du site
d'étude en espace agricole



Adaptation de la desserte de l'espace agricole :
déplacement du chemin (emprise 6m)



CHOIX RÉGLEMENTAIRES : Pour l'insertion du projet dans le paysage et l'environnement

règlement

orientations d'aménagement

- ✓ Protection et confortement du maillage de haies, dont la haie de peupliers par le règlement et les OAP (pour les mesures de confortements et compensations)



Sur la base de l'inventaire réalisé, des orientations sont inscrites sur le choix d'essences et les modes de plantations.
DOC DE RÉFÉRENCE: Guide de plantation des haies / CD14

Haie	Diversité biologique	Structure	Actions à prévoir
1	Très bonne	Très bonne	A conserver et protéger au cours des travaux
2	Très bonne	Très bonne	A conserver et protéger au cours des travaux, les linéaires détruits seront à compenser Prévoir plantation de haie de haut jet et renforcement par strate arbustive basse (masque visuel)
3	Bonne	Plantations de Peupliers	A renforcer par diversification des essences Préserver et curer si nécessaire le fossé existant
4	Très bonne	Quelques trous	A compenser
5	Bonne	Fine	Limiter la taille en épaisseur, à renforcer
6	Bonne	Quelques trous	Renforcements mineurs possibles
7	Bonne	Quelques trous	Renforcements possibles, suppression du géotextile au niveau de la plantation d'Érable champêtre
8	Très bonne	Quelques trous	A renforcer
9	Moyenne	Très lacunaire	A conserver et protéger au cours des travaux, les linéaires détruits seront à compenser Prévoir plantation de haie de haut jet et renforcement par strate arbustive basse (masque visuel)
10	Bonne	Très bonne	Limiter la taille en épaisseur Perte de linéaire à compenser
11	Bonne	Présence de trous	Renforcement de la strate arbustive possible
12	Très bonne	Très bonne	A conserver
13	Bonne	Lacune au niveau du rond-point	Renforcements possibles
14	Très bonne	Très bonne	A conserver et protéger au cours des travaux, les linéaires détruits seront à compenser

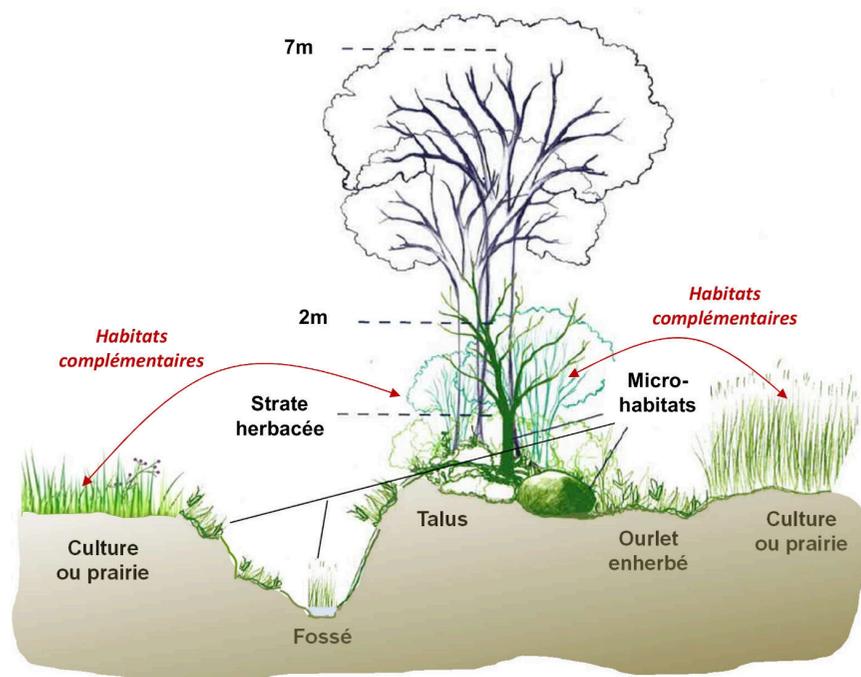
CHOIX RÉGLEMENTAIRES : Pour l'insertion du projet dans le paysage et l'environnement

règlement

orientations d'aménagement

- CREATION DE PRAIRIES HUMIDES sur les secteurs Nt
- PROTECTION ET RESTAURATION DES MARES repérées sur le règlement graphique
- Orientations pour leur mise en forme

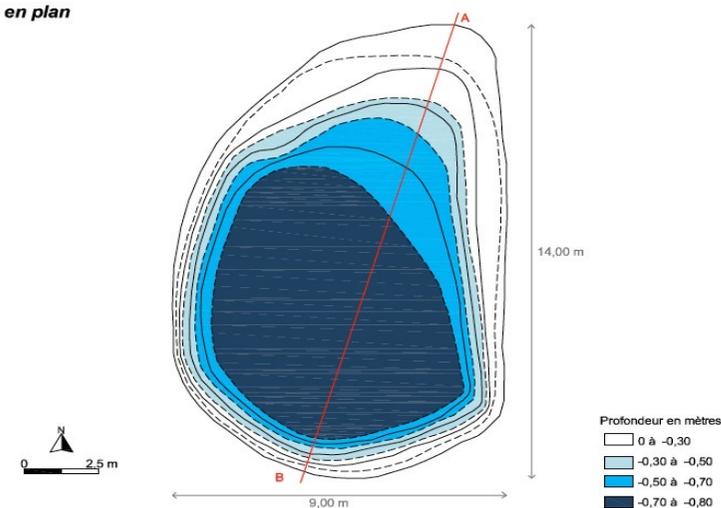
Conditions de création ou de restauration de haies



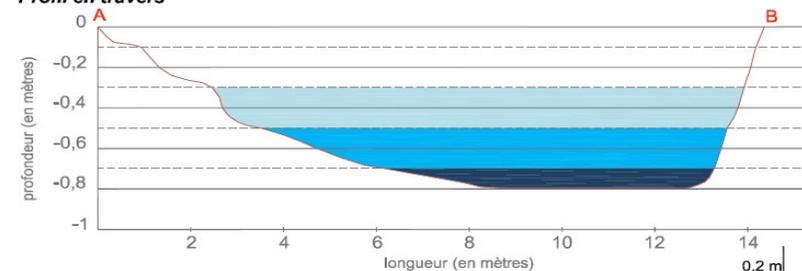
Exemples de géométries de mares : documents ATELIER DES TERRITOIRES

MARE 1

Vue en plan



Profil en travers



AUTRES CHOIX RÉGLEMENTAIRES pour l'insertion du projet dans l'environnement

règlement

orientations
d'aménagement

PLANTATIONS :

- ✓ Les OAP précisent les conditions de plantation des haies (strates / essences à retenir en fonction des sols) ;
- ✓ Les aires de stationnement devront être plantées à raison de 1 arbre /10 places ;
- ✓ Les clôtures seront écologiquement perméables ;
- ✓ Les clôtures grillagées seront doublées de haies côté extérieur ;
- ✓ Les lisières du site seront plantées de haies ;
- ✓ Les talus visibles depuis l'extérieur seront plantés.

MAITRISE DE L'IMPERMÉABILISATION :

- ✓ Limitation de l'emprise au sol des constructions;
- ✓ Limitation de l'imperméabilisation des aires de stationnement et de l'esplanade.

ENERGIE :

- ✓ La desserte en énergie du site sera réalisée grâce à des énergies non carbonées (électricité) dont une partie d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques).

EN CONCLUSION

LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET



A VENIR :

- Les réponses du porteur de projet suite au bilan de la concertation sur le projet, par le Garant ;
- La mise en forme d'un premier dossier réglementaire fin nov. 2022 (déclaration de projet + mise en compatibilité du PLU) pour les autorités environnementales.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**